

Visa Europe Annuel



Toujours là pour vous aider

Principales exclusions

- Le sinistre dont le fait générateur est antérieur à la date de souscription
- Tout sinistre en cas de non paiement de la prime de souscription
- Les états pathologiques, physiologiques ou physiques connus antérieurs à la date de souscription
- Les maladies chroniques déclarées avant le 5^{ème} mois suivant la souscription
- Les frais de diagnostic ou de surveillance d'un état de grossesse à moins d'une complication nette et imprévisible de cet état
- Les frais liés aux soins esthétiques
- Les frais relatifs à une assistance médicale sans l'accord préalable de SAHAM Assistance
- La rééducation, les cures thermales
- Les séjours dans les maisons de repos ou de convalescence
- Le rapatriement de corps déjà inhumé
- Les pannes sur les véhicules de plus de 10 ans d'âge
- Les frais de réparation
- Les véhicules immatriculés et/ou assurés à l'étranger



Important

L'organisation par le bénéficiaire ou par son entourage de l'une des assistances énoncées ci-dessus ne peut donner lieu à remboursement que si SAHAM Assistance a été prévenue de cette procédure et a donné son accord expresse en communiquant au bénéficiaire un numéro de dossier.



Arbitrage

En cas de litige portant sur l'interprétation des clauses du présent contrat ou sur son exécution, les parties contractantes ainsi que les personnes bénéficiaires déclarent s'en reporter à la sentence rendue par deux arbitres choisis par chacune d'elles, en cas de désaccord les deux arbitres désignent un troisième pour les départager. A défaut d'entente sur cette désignation, le choix sera fait sur simple requête de la partie la plus diligente par le président de la juridiction compétente. L'avis pris à la majorité de cette commission arbitrale sera obligatoire pour les parties et sans appel. Chacune des parties supportera les honoraires de son arbitre et par moitié, ceux du tiers arbitre.



Modalités de mise en œuvre du contrat

Sauf cas fortuit ou de force majeure, la personne assurée doit, sous peine de déchéance, déclarer à Saham Assistance au plus tard dans les cinq jours, tout sinistre de nature à entraîner la mise en œuvre des prestations d'assistance, par les moyens de communication suivants :

Joindre SAHAM Assistance

N° Téléphone :

Fax au N° :

Par écrit à SAHAM Assistance

Jour et Nuit 24H sur 24 et
7 Jours sur 7

212 (05) 22. 97.47.47
(lignes groupées)

212(05)22.97.45.36

Lotissement de la Civim, N°131,
Route de l'aéroport – Quartier
Industriel Sidi Maârouf
Casablanca MAROC

Primes d'assurances

PRIME INDIVIDUELLE POUR 1 AN

650 DHS TTC

PRIME POUR "L'OPTION TECHNIQUE"

290 DHS TTC



Caractéristiques du produit

BÉNÉFICIAIRES	- L'assuré, - En option : le véhicule assuré immatriculé au Maroc et appartenant ou nominativement attribué à l'assuré.
CIRCONSTANCES	- POUR L'ASSURÉ : EN CAS DE MALADIE, D'ACCIDENT OU DE DÉCÈS, - POUR LE VÉHICULE : EN CAS DE PANNE, D'ACCIDENT OU DE VOL.
TERRITORIALITÉ	- Pour l'assuré vers tous les pays de l'espace Schengen et territoires français d'Outre-Mer, - Le véhicule assuré : au Maroc, en Tunisie et dans 40 pays d'Europe.
DURÉE ET PRISE D'EFFET	- Le contrat prend effet 24 heures après la date de signature des conditions particulières. - Les prestations d'assistance sont acquises à l'étranger pour des séjours n'excédant pas 90 jours.



Assistance médicale

TRANSPORT SANITAIRE	- Transport urbain - Transport interurbain - Retour au domicile
GARANTIE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	- SAHAM Assistance garantit et prend en charge les frais médicaux engagés lors du séjour de l'assuré à l'étranger
PRÉSENCE AUPRÈS DE L'ASSURÉ HOSPITALISÉ	- PRISE EN CHARGE DU TITRE DE TRANSPORT ALLER/RETOUR - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÔTEL
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ DE L'ÉTRANGER	



Assistance en cas de décès

RAPATRIEMENT ET/OU TRANSPORT DU CORPS DE L'ASSURÉ DÉCÉDÉ	
ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPOUILLE	
RETOUR PRÉMATURÉ	



Assistance technique (en option)

REMORQUAGE DU VÉHICULE ASSURÉ VERS LE GARAGE LE PLUS PROCHE	- SAHAM Assistance organise et prend en charge le remorquage du véhicule assuré immobilisé vers le garage le plus proche
RETOUR DE L'ASSURÉ AU LIEU DE SÉJOUR	
FRAIS D'HÔTEL	- Si le véhicule est immobilisé et que l'assuré souhaite attendre la réparation de son véhicule
RÉCUPÉRATION DU VÉHICULE ASSURÉ APRÈS RÉPARATION	
ACHEMINEMENT DES PIÈCES DÉTACHÉES	
ENVOI DE CHAUFFEUR	- SAHAM Assistance peut envoyer un chauffeur pour ramener le véhicule assuré au domicile de l'assuré au Maroc
ASSISTANCE EN CAS DE VOL DU VÉHICULE	- Retour de l'assuré - Retour du véhicule assuré retrouvé

Garanties

24 H / 24 ET 7 JOURS SUR 7

Valable 1 an

A hauteur de 350 000 Dhs

- A l'étranger : 900 Dhs/nuit pendant 7 nuits

Plafond de 1400 Dhs

- A l'étranger : 900 Dhs/nuit